



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations des pupilles de l'enseignement public

Question écrite n° 70789

Texte de la question

M. Henri Nayrou * souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des 98 associations départementales des Pupilles de l'enseignement public (PEP) quant à l'avenir de la subvention ministérielle allouée pour assurer la prise en charge de la rémunération des enseignants détachés auprès d'elles. En effet, une nouvelle baisse de cette subvention publique est attendue de l'ordre de 7 % qui aurait des conséquences graves sur les missions assurées par ces associations sur le plan éducatif, social et économique dues à une réduction inévitable de l'activité déployée. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend réexaminer sa position sur cette question essentielle au développement des activités complémentaires d'éducation et d'accompagnement de jeunes en difficulté sociale ou présentant des besoins particuliers.

Texte de la réponse

Le nouveau mode d'exécution du budget de l'État induit par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ne permet plus de reconduire des dispositions antérieures et notamment la mise à disposition d'agents publics. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à la rentrée 2006. Pour autant, l'Association des pupilles de l'enseignement public recevra en lieu et place des mises à disposition une subvention d'un montant équivalant à leur rémunération.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70789

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7275

Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8386